

Pièce déposée sous pli confidentiel

Coûts détaillés

Confidentialité levée conformément à la décision D-2017-001

Confidentialité levée conformément à la décision D-2017-001

Table des matières

1	Principales composantes du coût des travaux	5
1.1	Approvisionnement et construction.....	7
1.2	Ingénierie, frais de gérance et études d'avant-projet.....	7
1.3	Coûts du client.....	8
1.4	Frais financiers.....	8
1.5	Autres coûts.....	8
1.6	Provision.....	9
1.7	Coûts de télécommunications.....	10

Liste des tableaux

Tableau 1	Coûts des travaux avant-projet et projet par élément (en milliers de dollars de réalisation).....	5
Tableau 2	Coûts du « Client » (en milliers de dollars).....	8

Liste des figures

Figure 1	Répartition des coûts internes et externes pour la phase projet.....	6
Figure 2	Répartition des coûts des activités.....	7
Figure 3	Répartition des coûts de télécommunications par activité.....	10

Liste des annexes

Annexe 1	Coûts annuels (pièce déposée sous pli confidentiel)
----------	---

Confidentialité levée conformément à la décision D-2017-001

Confidentialité levée conformément à la décision D-2017-001

**Demande relative au remplacement d'automatismes et d'appareillage
au poste de l'Aqueduc**

1 Le tableau 1 présente une ventilation des coûts pour les phases avant-projet et projet.

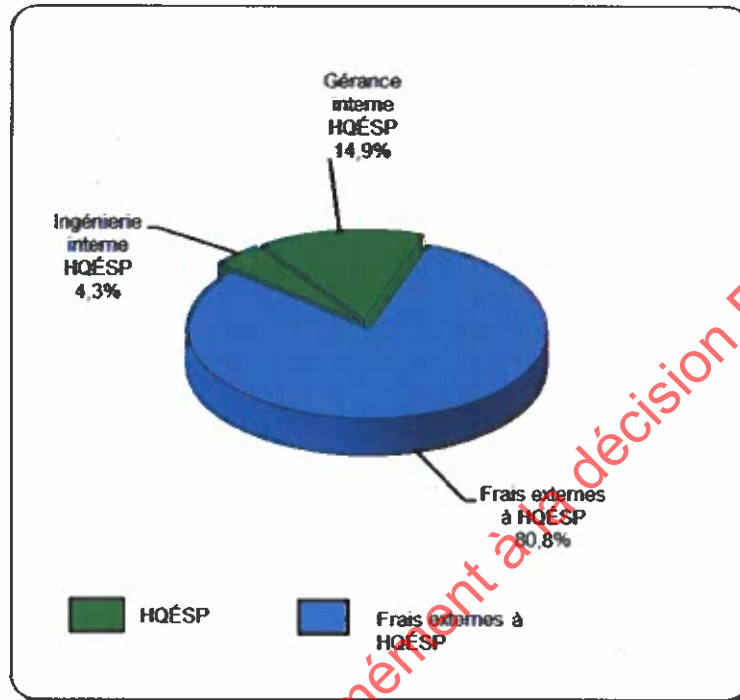
Tableau 1
Coûts des travaux avant-projet et projet par élément
(en milliers de dollars de réalisation)

	Total Postes	Télécommunications	Total postes et télécommunications
Coûts de l'avant-projet			
Études d'avant-projet	521,6	285,9	807,5
Autres coûts	6,2		6,2
Frais financiers	16,2	9,2	25,4
Sous-total	544,0	295,1	839,1
Coûts du projet			
Ingénierie interne	1 370,8	200,1	1 570,9
Ingénierie externe	1 060,9	240,1	1 301,0
Client	7 653,4	525,1	8 178,5
Approvisionnement	5 591,5	347,0	5 938,5
Construction	5 066,4	395,1	5 461,5
Gérance interne	4 816,1	408,5	5 224,6
Gérance externe	1 373,3		1 373,3
Provision	1 817,7	239,2	2 056,9
Autres coûts	359,0		359,0
Frais financiers	2 577,4	372,3	2 949,7
Sous-total	31 686,4	2 727,4	34 413,8
TOTAL	32 230,4	3 022,5	35 252,9

1 Principales composantes du coût des travaux

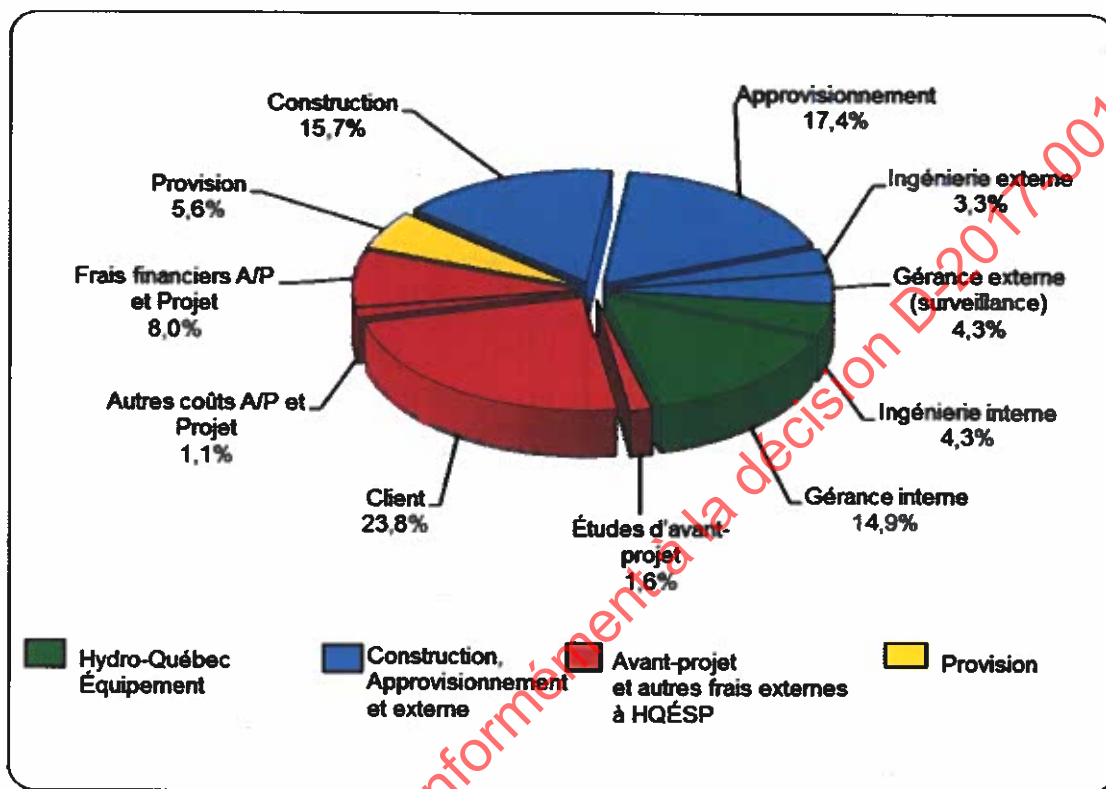
2 Comme présentés à la figure 1, les coûts externes à Hydro-Québec Équipement et services
3 partagés (« HQÉSP ») pour la phase projet sont de 26,0 M\$, soit 80,8 % du coût total du
4 Projet de 32,2 M\$, sans le coût des actifs de télécommunications (lesquels sont présentés
5 plus loin). Les travaux liés aux actifs de télécommunications sont entièrement réalisés par le
6 groupe Technologie d'Hydro-Québec et ils sont donc exclus des éléments de coûts et ratios
7 ci-dessous.

Figure 1
Répartition des coûts internes et externes pour la phase projet



- 1 La figure 2 présente la répartition des coûts entre les diverses activités requises pour la
- 2 réalisation du Projet.

Figure 2
Répartition des coûts des activités



1.1 Approvisionnement et construction

1 Le coût des activités liées à l'approvisionnement et à la construction du présent Projet
 2 s'élève à 10,7 M\$, soit 33,1 % du coût total du Projet de 32,2 M\$.

1.2 Ingénierie, frais de gérance et études d'avant-projet

3 Les frais d'ingénierie, les frais de gérance et les frais des études d'avant-projet s'élèvent à
 4 9,1 M\$, soit 28,4 % du coût total du Projet de 32,2 M\$.

5 Les coûts des travaux d'ingénierie sous-traités à l'externe, qui représentent 3,3 % du coût
 6 total du Projet, seront imputés au Transporteur au prix coûtant. Par ailleurs, les services
 7 d'ingénierie interne sont facturés par le mécanisme de facturation interne. Quant aux coûts
 8 de 6,2 M\$ pour la gérance de projet, soit 19,2 % du coût total du Projet de 32,2 M\$, ils
 9 représentent tous les frais relatifs à la gestion de projet et à la gérance de chantier. Les frais
 10 de gérance sont mesurés en pourcentage du coût des projets. Dans le cadre du Projet, le
 11 ratio des frais de gérance interne propres à HQÉSP s'élève à 14,9 % du coût total du Projet
 12 de 32,2 M\$.

13 Par ailleurs, Hydro-Québec surveille étroitement les frais de gérance de ses projets afin
 14 qu'ils demeurent concurrentiels.

1.3 Coûts du client

- 1 Le Transporteur présente au tableau 2 une ventilation des coûts de la rubrique « Client » du
2 tableau 1. Ces coûts s'élèvent à 7,7 M\$, soit 23,8 % du coût total du Projet de 32,2 M\$.

Tableau 2
Coûts du « Client »
(en milliers de dollars)

Description	Total	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Expertise technique	399,1	157,0	38,9	39,8	40,6	41,7	42,6	38,5
Inspection finale et mise en route	7 254,3		347,8	1 631,7	1 723,5	1 551,4	1 070,1	929,7
Total	7 653,4	157,0	386,7	1 671,5	1 764,1	1 593,1	1 112,8	968,2

- 3 La nature de ces coûts est décrite comme suit :

- 4 • Expertise technique : activités réalisées par certaines unités du Transporteur ;
5 • Inspection finale et mise en route : activités réalisées par le Transporteur associées
6 aux essais techniques et spécialisés pour s'assurer du bon fonctionnement des
7 équipements installés avant la mise en service commerciale.

1.4 Frais financiers

- 8 Les frais financiers totaux s'élèvent à 2,6 M\$, soit 8,0 % du coût total du Projet.
9 Conformément à la décision D-2002-95¹ de la Régie, la capitalisation des frais financiers
10 aux immobilisations en cours est réalisée au taux du coût moyen pondéré du capital de
11 l'année témoin projetée, soit 6,853 % pour 2016².

- 12 De plus, conformément aux décisions D-2003-68³ et D-2005-63⁴, le Transporteur précise
13 que la capitalisation des frais financiers selon le coût moyen pondéré du capital prospectif
14 de 5,021 %⁵ procure une réduction de 0,7 M\$ pour un investissement total de 31,5 M\$.

1.5 Autres coûts

- 15 Les autres coûts s'élèvent à 0,4 M\$ et représentent 1,1 % du coût total du Projet de
16 32,2 M\$. Ils regroupent notamment les éléments suivants :

- 17 • gestion des matières dangereuses ;

¹ Décision D-2002-95, 30 avril 2002, page 91.

² Décision D-2016-029, 2 mars 2016, page 65.

³ Décision D-2003-68, 4 avril 2003, page 26.

⁴ Décision D-2005-63, 15 avril 2005, page 4, faisant suite à la décision D-2005-50.

⁵ Décision D-2016-029, 2 mars 2016, page 65.

- 1 • fourniture de matériel ;
- 2 • matériel à projets et guichet unique ;
- 3 • revalorisation des biens meubles excédentaires ;
- 4 • frais d'acquisition des biens et services ;
- 5 • gestion des données et des documents (originaux et géomatique).

6 Ces autres coûts sont estimés en fonction des besoins réels du Projet et correspondent à
7 des activités nécessaires à son bon déroulement. Ces coûts seront facturés par la suite au
8 Projet en fonction des coûts réels.

9 Ces activités sont des services fournis principalement par la direction principale – Centre de
10 services partagés.

1.6 Provision

11 La valeur de la provision s'élève à 1,8 M\$, soit 5,6 % des coûts du Projet de 32,2 M\$.
12 Toutefois, conformément à la demande de la Régie précisée à sa décision D-2003-68⁶, la
13 provision s'élève à 6,2 % lorsque l'on retranche du coût du Projet les autres coûts et les
14 frais financiers.

15 La provision est un montant inclus dans une estimation pour couvrir les incertitudes
16 imputables aux risques et aux imprécisions associés notamment aux durées, aux quantités,
17 au contenu technique, au mode d'approvisionnement, à la concurrence sur le marché
18 (fournisseurs, entrepreneurs), aux conditions climatiques et géographiques, au contexte
19 social, économique ou politique, ainsi qu'à tout autre élément défini dans l'étendue des
20 travaux du Projet.

21 Conformément à la pratique généralement suivie dans l'industrie, la méthodologie de calcul
22 de la provision est basée sur la fiabilité de la source de données, le degré de détail du
23 contenu, les facteurs de risque inhérents à chaque étape de réalisation du Projet ainsi que
24 sur le degré de risque que l'organisation est prête à accepter.

25 Le Transporteur précise que les provisions prévues sont déterminées en fonction des
26 risques propres à chaque projet et peuvent donc varier grandement d'un projet à un autre.
27 Ces provisions ne sont « facturées » à un projet que dans la mesure où des risques se sont
28 matérialisés et ont engendré des coûts réels lors de la réalisation de ce projet. Ainsi, les
29 sommes engagées (ou prévues au budget) pour le Projet et non utilisées ne seront pas
30 imputées à ce dernier. Par conséquent, le coût final du Projet correspond au montant
31 réellement engagé au cours de sa réalisation. De la même façon qu'aucune marge

⁶ Décision D-2003-68, 4 avril 2003, page 18.

1 bénéficiaire n'est facturée par HQÉSP, aucune provision n'est calculée sur les autres coûts
2 et les frais financiers.

3 Finalement, le Transporteur souligne que HQÉSP déploie tous les efforts requis et agit avec
4 la plus grande diligence afin de réaliser le Projet de manière à en minimiser les coûts.

1.7 Coûts de télécommunications

5 Le Transporteur inclut au coût de son projet à faire autoriser le coût de 3,0 M\$ pour les
6 actifs de télécommunications qui lui sont associés.

7 Le Transporteur précise que les travaux de télécommunications qui ont été décrits à la
8 section 4.1.3 de la pièce HQT-1, Document 1 représentent 8,6 % du coût total des travaux
9 associés à son Projet de 35,3 M\$. La figure 3 présente la répartition des coûts de
10 télécommunications entre les diverses activités requises pour la réalisation du Projet.

11

Figure 3
Répartition des coûts de télécommunications par activité

